

Question orale à M. René COLLIN, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région sur les élevages industriels de volailles à Nassogne

Hélène RYCKMANS députée

Le 10 décembre 2018

---

Monsieur le Ministre,

La commune de Nassogne est une fois encore confrontée à plusieurs projets d'élevages industriels. Il y a une dizaine d'années, c'étaient des élevages de porcs et depuis quelques années, des élevages de poulets de chair. A l'heure actuelle, la commune compte 4 porcheries industrielles, toutes sur le village de Harsin et 3 exploitations de poulets industriels, sur Harsin, Ambly et Grune. Un élevage compte déjà 125.000 poulets (x7, puisqu'il y a environ 7 rotations par an) et l'agriculteur demande à démolir la plus petite étable (25.000) pour reconstruire une de 50.000.

Un autre élevage, fraîchement sorti de terre à la sortie d'Ambly en direction de Harsin, compte lui 40.000 poulets (x7 sur un an) et l'agriculteur en demande 100.000 supplémentaires : c'est énorme, ça amènerait son élevage au niveau de celui de Harsin qui est déjà vraiment problématique.

Une telle recrudescence d'élevages industriels dans une commune déjà largement "sinistrée" de ce point de vue n'est-elle pas à l'exact inverse de l'agriculture de demain, celle qui permettra de sauver la biodiversité et relocalisera notre production agricole ? Qu'en dites-vous ?

Des tels élevages industriels provoquent des lâchers de produits d'entretien et de traitement des poulets, envoyé dans l'atmosphère via les cheminées de ventilation sous forme de micro-particules qui sont inquiétants. Sans parler des pompages d'eau en période de pénurie..., des évacuations des eaux de lavage, du contrôle (ou non) sur les épandages.

A-t-on des données sur les impacts en matière d'épandage en provenance de ces installations ? Si oui, que montrent-elles ? Si non, ne serait-il pas nécessaire de les identifier afin de limiter les émissions d'ammoniac. En effet, les élevages industriels de poulet sont une source majeure d'émission d'ammoniac (le NH3). D'ici 2020, les émissions devraient avoir baissé de 2 % en Belgique et pour 2030, de 13 % par rapport à 2005. Or, l'agriculture représente 91,6% des émissions totales d'ammoniac pour Belgique. (chiffres de 2015).

Comment agir pour limiter ce type d'exploitation et favoriser d'autres modèles de production dans ce cas précis ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Hélène Ryckmans